



Déclaration préalable du SE-Unsa CAPD du 16 mai 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

Il est des lendemains d'élections où ce qui prime, c'est le soulagement. La République a gagné le 7 mai 2017.

Le travail pour faire reculer le populisme commence aujourd'hui. Nous aurons dans cette bataille, chacun, un rôle à jouer.

Le SE-Unsa n'esquivera pas ses responsabilités et continuera à donner de la voix pour que la France, fière de ses valeurs humanistes et de son ambition européenne, sorte de la dépression pour envisager l'avenir avec confiance et bâtir une société meilleure pour la jeunesse.

Donner de la voix pour que l'Education soit protégée du court-termisme et des instrumentalisations politiciennes. Les réformes récentes ont amélioré la situation de notre École et s'il est toujours nécessaire de les réinterroger, une chose est sûre, nous avons besoin de temps et de tranquillité.

Donner de la voix enfin pour que les professionnels de l'Education soient reconnus et respectés. Le nouveau président de la République doit entendre les acteurs de la démocratie sociale : ils sont indispensables pour que la France avance. Ignorés ou contournés, ils sauront se mobiliser contre les régressions.

Emmanuel Macron devra s'appuyer sur les forces vives pour construire le futur et s'engager dans une dynamique de progrès durable. Le SE-UNSA, et plus largement l'Unsa-Education, y prendront toute leur part !

Concernant le livret scolaire numérique, les brochures ministérielles à destination des parents sont arrivées dans les écoles. Elles annoncent que des codes d'accès doivent leur être donnés par l'école pour le consulter en ligne.

Les directeurs et enseignants étant dans l'incapacité de répondre aux demandes des parents, le SE-Unsa vous demande, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'envoyer rapidement une information à joindre à la brochure distribuée expliquant aux parents la mise en service ultérieure de ce service en ligne. Ainsi, vous éviterez que les parents ne s'adressent massivement à nos collègues pour récupérer leurs codes d'accès.

Pour en revenir à l'ordre du jour, le SE-Unsa souhaite avant toute chose adresser ses remerciements aux services de la DSDEN pour la qualité du travail effectué dans le cadre du mouvement départemental. En effet, avec la multiplication des postes à profil, on sait combien leur tâche s'avère de plus en plus complexe chaque année.

Nous nous félicitons également que cette année nos collègues aient été informés, via leur boîte aux lettres i-Prof, des avis octroyés par les commissions d'entretien. Cependant, nous regrettons que ces commissions soient mises en place tardivement après la fermeture du serveur. En effet, nos collègues se trouvent alors obligés de saisir des vœux sur des postes à profil sans savoir s'ils obtiendront un avis favorable. Quand on sait combien il est difficile d'obtenir un poste au premier mouvement, on ne peut que déplorer qu'ils saisissent des vœux qui ne seront peut-être pas pris en compte par le serveur.

Enfin, le SE-Unsa tient à rappeler son opposition aux postes à profil tels qu'ils sont mis en place dans notre département. Tant que les avis *très favorables* et *favorables* perdureront, les jurys des commissions d'entretien auront toute liberté pour contourner le barème qui reste, pour le SE-Unsa, le seul critère pour que nos collègues soient départagés en toute transparence.

Cette année encore, les postes à profil jettent un trouble sur le mouvement. Dans les Landes, les mutations de certains de nos collègues ne se dérouleront pas selon des modalités justes et transparentes.

Les élus en CAPD,

Elodie DARZACQ

Mathilde GAILLARD

Pierre BAYLET